



## Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réserv au Moniter belge

Tribunal de l'entreprise de Liège Division Verviers

10 AVR. 2019



N° d'entreprise : 0723 479 745

Dénomination

(en entier): PMR

(en abrégé) :

Forme juridique : Société en nom collectif

Adresse complète du siège : Baugnez-Rue du 17 décembre 1944 8 - 4960 Malmedy

Objet de l'acte: Acte rectificatif de la publication du 22/03/2019

Dans la publication de la constitution, une erreur s'est glissé dans les dispositions transitoires.

Au lieu de lire "7) Conformément au Code des sociétés, Monsieur Marc PIRON, gérant statutaire prénommé, est désigné représentant permanent de la société.",

il y a lieu de lire "7) Il est décidé de nommer Monsieur Anthony PIRON comme co-gérant (non statutaire) de la société et ce, pour une durée indéterminée ;

8) Conformément au Code des sociétés, Monsieur Marc PIRON, gérant statutaire prénommé, est désigné représentant permanent de la société."

Marc Piron Gérant

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).